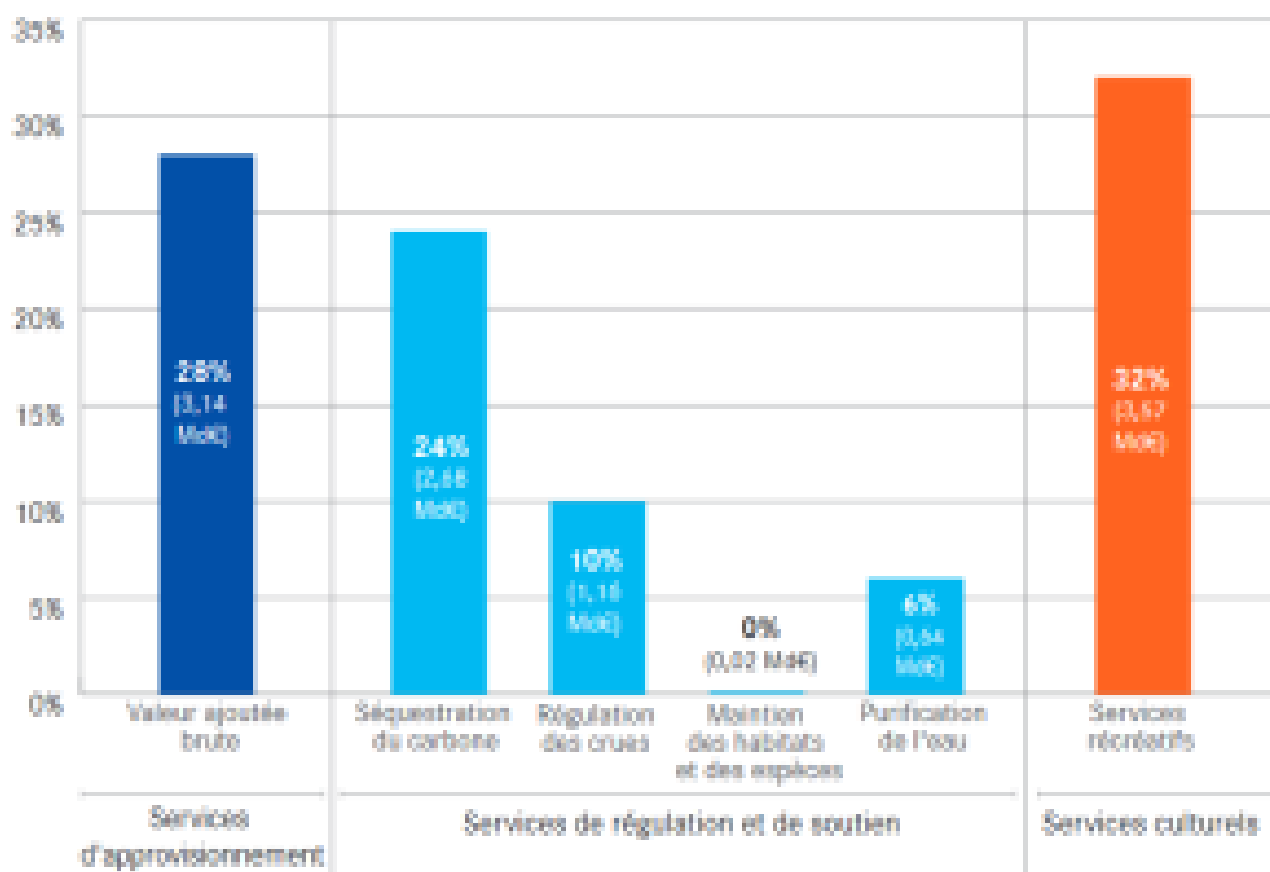


Étendre la comptabilité nationale aux services écosystémiques forestiers

26 novembre 2025

Le Conseil d'analyse économique a publié en septembre 2025 une note sur la valorisation des services non marchands rendus par les forêts. Le document propose une méthode pour évaluer monétairement la séquestration de carbone et d'autres services écosystémiques (ex. récréatifs), afin de les intégrer à la comptabilité nationale – aujourd'hui limitée aux « services marchands » liés à l'activité sylvicole – et à la valeur patrimoniale des forêts. D'après les estimations, la valeur ajoutée des forêts françaises triplerait en incluant les services écosystémiques. La production de bois arriverait en deuxième position, derrière les services récréatifs et devant la séquestration de carbone (figure). La valeur patrimoniale du carbone stocké s'élèverait à 380 Md€, contre seulement 139 Md€ estimés selon les conventions actuelles. Les auteurs invitent à réfléchir à une extension du périmètre couvert par la comptabilité nationale, afin de mieux orienter les choix des politiques climatiques, forestières et environnementales.

Décomposition de la valeur ajoutée des forêts françaises en 2018



Source : Conseil d'analyse économique

Source : [Conseil d'analyse économique](#)